

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFF.ADM. ET JURIDIQUES

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
DU PERSONNEL ET MATERIEL

TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

DECRET N° 75/245 /ETR/SG/DAAJ/DAGPM 4
du 15/5/75 portant nomination de
Monsieur ONGAGOU DATCHOU Alphonse
en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire de la République
Populaire du Congo auprès de la Répu-
blique Fédérale d'Allemagne à B O N N .-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

Vu la Constitution du 24 Juin 1973;

Vu le décret 66/92 du 2 Mars 66 portant organisa-
tion du Ministère des Affaires Etrangères;

Vu le décret n° 61-143 du 27 Juin 1961 portant statut
commun des Cadres du personnel diplomatique et consulaire de la Républi-
que Populaire du Congo;

Vu le décret n°75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime
de rémunérations applicables aux agents diplomatiques, consulaires et
assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs itinérants;

Vu le décret n°67/102 du 6 Mai 1967 portant réorga-
nisation des structures des Ambassades de la République Populaire du
Congo à l'Etranger;

Vu le décret n°75/181 du 11 Avril 1975 portant compo-
sition du Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo;

Le Conseil d'Etat entendu;

D E C R E T E

Article 1er: Monsieur ONGAGOU DATCHOU Alphonse, Administrateur de 6^e
échelon des Services Administratifs et Financiers, Directeur des Affaires
Politiques au Ministère des Affaires Etrangères est nommé Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Congo
auprès de la République Fédérale d'Allemagne.

Article 2: Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,
les Ministres des Affaires Etrangères, des Finances et du Travail sont
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret
qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéres-
sé et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo.

BRAZZAVILLE, LE 15 Mai 1975

COMMANDANT MARIEN N'GOUABI

